



**BOIS LE ROI**

*ENVIRONNEMENT ... QUALITÉ DE LA VIE*

Association agréée pour la protection de l'environnement  
BP 47

77 590 BOIS LE ROI

## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 27 septembre 2008**

Début de la séance à 17 h 00. A la date de l'assemblée, 111 membres sont à jour de leur cotisation 2007. Parmi ceux-ci, 55 membres sont présents ou représentés.

### **A l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire de l'association :**

#### 1. Le rapport moral

- Journée sur les économies d'énergie et l'habitat : Alain Henri
- Route de Bourgogne : Jean Pierre Teil
- 22 rue Moreau de Tours : Hubert Turquet
- Centre culturel : Joseph Mazzoccoli et Catherine Boursault
- Rencontre avec les élus : Hubert Turquet
- Communication (bulletins, réunions avec les adhérents, forum des associations) et évolution du site : Xavier Blondaz-Gérard, Jean-Charles Fainéant et Catherine Boursault
- Journée piétons – vélos du 21 septembre : Dominique Bertin
- Participation à la fédération de protection de la vallée de la Seine : Yvon Dupart et Dominique Audemar
- Révision du PLU : Hubert Turquet

#### 2. Le rapport financier

#### 3. Propositions de programme 2009

#### 4. L'élection des administrateurs

## **1. Rapport moral**

Les membres du conseil d'administration de l'association retracent les actions et orientations de l'année écoulée depuis la précédente assemblée générale qui s'était tenue le 29 septembre 2007.

### **1.1 Journée sur les économies d'énergie et l'habitat**

Près de 180 personnes sont venus rencontrer spécialistes et professionnels à la journée 'Economies d'énergie et l'habitat' que nous avons organisée le dimanche 25 novembre 2007, avec le concours de : Terre2mains, association créée en janvier 2007 à Fontainebleau, la communauté de communes du Pays de Seine, le Smictom, la maison de l'environnement de Seine et Marne, Chartrettes Environnement.

Les deux temps forts ont été les tables rondes du matin et de l'après midi avec des utilisateurs et des installateurs de matériels permettant des économies d'énergie.

Des échanges nombreux, souvent soutenus par des questions très pointues et une abondante documentation ont permis aux participants de trouver très souvent des réponses à leurs questions. Cette journée fut un plein succès.

## **1.2 Route de Bourgogne**

Un rappel des interventions de l'association dès le 15 juin 99 sur les dangers et les nuisances sonores de cette route a été fait. Depuis, deux ronds points ont été aménagés et un revêtement moins bruyant a été posé.

En avril 2008, l'association a repris contact avec la direction principale des routes du département. Celle-ci nous a informé que l'opération d'aménagement d'un tourne à gauche à l'intersection de la rue de la République est retardée par les procédures administratives en cours. Il faut en effet passer par une déclaration d'utilité publique pour permettre l'acquisition de surfaces complémentaires au domaine public routier nécessaires à la réalisation de ces travaux. L'association redemande à cette occasion qu'un autre rond point soit réalisé à cette sortie.

La direction principale des routes n'a pas, par ailleurs, à son programme le prolongement de la contre allée entre la maison forestière et la croix de Toulouse. Ce prolongement permettrait d'aller en vélo sans problème de Bois le Roi à Fontainebleau. L'association a refait cette demande récemment auprès du conseiller général de notre canton.

## **1.3 Permis de construire au 22 rue Moreau de Tours**

Le permis en question délivré par la mairie en juillet 2007 remet en cause une règle pourtant définie avec elle lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cette règle a vocation à protéger les fonds de jardins et à réserver les constructions dans la bande de constructibilité déterminée à partir de la voirie existante à la date d'approbation du PLU (voir le bulletin n° 30).

Après un recours gracieux rejeté, un recours contentieux a été engagé auprès du tribunal administratif. Depuis, le pétitionnaire a demandé en juillet 2008 l'annulation de son permis de construire, ce qu'a fait la mairie dans la foulée. Au jour de l'assemblée, aucune construction n'a été réalisée. La mairie compte sur une prochaine révision du PLU pour modifier la règle et rendre ces terrains constructibles.

## **1.4 Centre Culturel**

Ce projet nous préoccupe beaucoup et appelle les remarques ci-après. Les travaux n'ayant pas encore commencé, il est encore temps de le modifier.

Le lieu où il est prévu de le construire est soumis à des contraintes qui vont peser durant toute la vie du bâtiment non pas sur quelques personnes, ce qui serait déjà dommageable, mais sur un très large public.

- a. La proximité immédiate des voies ferrées est redoutable (le bâtiment se trouvera à une quarantaine de mètres de la voie Paris-Lyon). Il suffit pour s'en convaincre de passer une vingtaine de minutes à cet endroit.  
Pourquoi la bibliothèque et les activités artistiques ne pourraient pas bénéficier, elles aussi, d'un environnement calme tellement approprié à ce genre d'activités ? Imagine-t-on vivre dans ce bâtiment les fenêtres fermées toute l'année et surtout en été ? Est ce là un plus par rapport à l'existant ? C'est pourtant la solution qui est aujourd'hui retenue : le bâtiment est prévu pour fonctionner fenêtres fermées avec une centrale de traitement d'air.
- b. Le secteur prévu pour l'implantation est aussi un secteur de circulation dense où les places de stationnement sont déjà prises d'assaut notamment par les usagers de la gare SNCF

toute proche. La configuration des lieux ne peut laisser espérer aucunes améliorations dans les années à venir. Le projet ne prévoit que 10 places de parking (pour le personnel) sur le site et rien, dans la journée, pour les utilisateurs de ce bâtiment de 1600 m<sup>2</sup> comprenant entre autres, une école de musique, une bibliothèque de 500 m<sup>2</sup> et une salle de spectacles de 150 places.

- c. Encore et surtout, le bâtiment projeté, avec ses 21m de long, rompt la perspective boisée du bord de l'avenue de la Forêt et nécessite l'abattage de 24 arbres de hautes tiges. Avec les servitudes associées, il ampute sérieusement le parc actuel. La solution adoptée non seulement supprime la continuité paysagère mais remplace aussi les vues sur le parc par un bâtiment qui, de par sa hauteur et sa longueur, fait totalement écran. Avec ses murs de béton gris et ses revêtements de céramiques vernissées d'un vert feuillage (sic) destiné à faire oublier l'aspect boisé initial, le bâtiment est un contre-exemple d'insertion paysagère.

D'autres implantations pour ce centre multiculturel sont possibles. L'une d'entre elles réunit beaucoup d'atouts. Située à proximité du collège et des écoles, à 10 minutes à pied de la gare, elle offre non seulement un environnement très favorable mais aussi un accès facile pour le public et notamment pour le public d'âge scolaire. Financièrement, cette solution présenterait des avantages en demandant beaucoup moins de travaux de terrassement et de voiries et le stationnement ne poserait pas de problème.

Une construction ne se déplace pas. Elle sera là pour plusieurs générations. Le choix de l'implantation se doit d'intégrer les points ci-dessus. Dans l'état du projet, c'est possible. Prendre quelques mois de plus, c'est raisonnable au regard des dizaines d'années d'utilisation à venir.

L'association a fait part de ses observations, par oral et par courrier, à la mairie et à l'ensemble des conseillers municipaux. Le bien fondé de ces observations n'est pas véritablement contesté mais la mairie ne veut pas les entendre, ne voulant pas remettre en cause ses choix.

Un permis de construire a été délivré au début 2008. A l'examen, ce permis présente des irrégularités au regard des textes du PLU actuellement en vigueur. Un recours gracieux a été intenté auprès de la mairie qui l'a rejeté. Suite à cela, un recours contentieux a été déposé au tribunal administratif.

## **1.5 Rencontre avec les élus**

L'association comme elle l'avait annoncé dans son bulletin n°33 est allé à la rencontre du député, du conseiller général, de la conseillère régionale, des maires de la communauté de communes, des élus de Bois le Roi de tout bord. Les différents thèmes sur lesquels travaille l'association ont été présentés. Ces contacts sont utiles. Certains thèmes trouvent un bon écho. Les comptes-rendus ont été mis en ligne sur notre site Internet.

Ces rencontres seront renouvelées régulièrement.

## **1.6 Communication**

L'association a changé de 'braquet' en matière de communication puisque depuis la dernière assemblée générale, 4 bulletins dans une nouvelle présentation ont été diffusés, chacun à 2500 exemplaires. Notre site Internet a également fait peau neuve et est régulièrement actualisé.

## **1.7 Journée Piétons – Vélos du 21 septembre 2008**

Cette journée est la 11<sup>e</sup> journée piétons vélos organisés par l'association. 25 personnes ont profité du beau soleil et de l'accueil de Samoïs. Pique-nique sur l'île du berceau dans ce cadre dont on ne se lasse pas. En cours de route, des arrêts ont permis aux participants d'avoir des explications sur le projet de la rue de France, sur l'entretien de la passerelle de l'écluse, sur l'historique de l'implantation de la base de loisirs.

## **1.8 Participation à la fédération de protection de la vallée de la Seine**

L'association est représentée au conseil d'administration de cette fédération. Cette fédération a engagé cette année plusieurs actions dont une portant sur le respect du passage des piétons le long de la berge entre Chartrettes et Fontaine le Port, indûment barré par un propriétaire de péniche.

## **1.9 Révision du PLU**

Le PLU actuel a été approuvé par le conseil municipal le 9 février 2005. Avec cette délibération, s'achevaient des travaux qui avaient été initiés en juin 2000. Quand, en octobre 2006, la municipalité a lancé le processus de révision de ce plan local d'urbanisme, l'association Bois le Roi Environnement a fait remarquer qu'il n'était pas opportun de rouvrir un tel dossier si peu de temps après l'avoir bouclé et qu'un projet de révision même partielle n'était pas sans risque de remises en cause des règles qui limitent l'urbanisation de la commune.

Le PLU actuel permet déjà beaucoup de constructions. C'est le constat que font les habitants.

Si modifications du PLU, il y a, elles doivent viser à clarifier, préciser les règles, sans ouvrir de nouveaux droits à construire.

Une première enquête publique a été réalisée en 2007. Dans le cadre de cette enquête, l'association a déposé un dossier faisant part de ses expresses réserves sur certains points et de son désaccord sur d'autres. Elle a aussi rencontré le commissaire enquêteur dont les conclusions recommandent de reprendre pour de problèmes de forme cette enquête.

Au cours de l'été 2008, l'association a relu l'ensemble du règlement du PLU et a adressé à chaque élu de la commune un dossier présentant Dans le cadre de cette enquête, l'association a déposé un dossier faisant part de ses expresses réserves sur certains points et de son désaccord sur d'autres. Elle a aussi rencontré le commissaire enquêteur. 9 principales préconisations en la matière.

Le 16 septembre dernier, l'association a participé avec les administrations concernées à une présentation par la mairie de ce qu'elle comptait soumettre à une nouvelle enquête. De très nombreuses remarques ont été faites notamment par la DDE, prestataire de la mairie dans l'instruction des permis de construire. Le dossier devrait être retravaillé par la mairie et remis aux participants dans un mois.

**Vote sur le Rapport Moral : le Rapport Moral est voté à l'unanimité.**

## **2. Rapport financier 2008**

## Bilan Financier

	DEBIT		CREDIT
Manifestations	<b>851,40</b>	Adhésions	<b>2186,00</b>
Frais Impressions	<b>424,69</b>	Intérêts sur Livret	<b>168,68</b>
Adhésions	<b>185,00</b>		
Frais Avocats	<b>1073,37</b>		
Achat Imprimante	<b>244,80</b>		
Frais Gestion	<b>539,60</b>		
Assurances	<b>95,29</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>3414,15</b>		<b>2354,68</b>

**SOLDE EXERCICE 2007 = - 1059,47**

**Avoir sur le Compte Courant au 30/09/2008 : + 492,28 €**

**Avoir sur le Compte Livret au 30/09/2008 : + 6695,48 €**

**TOTAL : 7187,76 €**

**Adhérents au 30/09/2008 : 111** (au lieu de 82, à la même date, il y a un an)

Il est proposé de maintenir la cotisation annuelle à 16 euros minimum.

**Vote sur le Rapport Financier : le Rapport Financier est voté à l'unanimité.**

### **3. Programme 2009**

Le conseil présente à l'assemblée le programme 2009 suivant :

Semaine sur les jardins du 30 mars au 5 avril : présentation Hubert Turquet

- conférences un ou deux soirs de la semaine. Recherche en cours.
- Samedi, un thème le matin et un autre l'après midi, sous forme de tables rondes très pratiques. Thèmes possibles :
  - o Désherbage, déchets verts, compostage
  - o Les auxiliaires du jardiner : insectes et oiseaux et les traitements chimiques
- Dimanche matin : un autre thème.
  - o Bois le Roi : cohabitation dans les espaces boisés, les haies et talus avec la faune sauvage

- Mise en place d'un comité de préparation. Première réunion de ce comité : date proposée le vendredi 14 novembre à 20H30

Thème circulation : présentation Xavier Blondaz- Gérard et Alain Saliot

- préparation d'une journée sur le thème de la circulation piétons vélos associant plusieurs événements
  - o conférence débat avec apport extérieur d'expériences dans le prolongement de 'votre rue est-elle cyclable ?'
  - o les sentiers de Bois le Roi : situation et façon de les entretenir
  - o inauguration du parcours de sentiers rénové. Proposition de le baptiser du nom d'Yvette Chartier qui en a assuré le tout premier balisage. Promenade de découverte de ce nouveau parcours.
- Cette journée se fera le 1<sup>o</sup> mai 2009.

Thème économies d'énergie et énergies renouvelable : présentation Jean Pierre Teil

- Faire découvrir à un groupe de quinze à vingt personnes les réalisations dans ce domaine de la ville de Fribourg. Rencontre avec des élus locaux et des responsables d'associations.
- Proposer à des élus de Bois le Roi et des communes voisines d'y participer.
- Organiser ce voyage avec Bois le Roi Jumelage. On retrouverait sur place des personnes de Langenargen.
- Voir si on ne pourrait pas coupler cette visite avec celle d'un village alsacien qui serait en pointe en matière d'économie d'énergie.
- Dates 23 et 24 mai (week end de l'Ascension).

Thème Urbanisme : présentation Hubert Turquet

- révision simplifiée et les modifications du PLU
  - o participation à l'enquête publique que la mairie va lancer dans les prochaines semaines.
  - o Détermination des actions en fonction de l'évolution du dossier
- Centre culturel : affaire à suivre.

Ondes électromagnétiques : présentation Catherine Boursault

- propositions de faire réaliser deux analyses du niveau d'ondes électromagnétiques à proximité des émetteurs (Château d'eau et rue de Seine). Avec participation financière des personnes concernées.

En cours de l'assemblée, d'autres sujets sont évoqués : la pollution lumineuse, la production d'énergie renouvelable et l'élagage trop poussé de grands arbres. Ce dernier thème fera partie de l'opération de fin mars. Le thème de la pollution lumineuse la nuit a déjà été évoqué dans les bulletins de l'association. Il est à reprendre plus tard avec des arguments affûtés sur l'impact en matière de sécurité. En matière de production d'énergie renouvelable, l'association a proposé aux élus qu'en matière de capteurs photovoltaïques ou de capteurs solaires à circulation de fluides, la règle soit ouverte et ne n'empêche pas, sous certaines conditions, une installation sur un toit existant. Des restrictions peuvent apporter dans la zone du centre ancien (UAa) et dans le périmètre d'un bâtiment classé.

#### **4. L'élection des administrateurs**

7 postes à pouvoir : 5 fin de mandats et deux postes non pourvus à ce jour

- 5 administrateurs arrivent en fin de mandat et se représentent : Hubert Turquet, Jean Pierre Teil , Alain Henri, Alain Saliot, Jean–Charles Fainéant

- 2 nouveaux candidats : Horacio Renard et Marianne Petit

*Vote à bulletin secret*

MM. Hubert Turquet, Jean Pierre Teil , Alain Henri, Alain Saliot, Jean–Charles Fainéant et Horacio Renard sont élus à l’unanimité. Mme Marianne Petit est élue avec 53 voix sur 55.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Hubert Turquet  
Président

Alain Henri  
secrétaire